



DIAGNOSTIQUE PLOMB pour mon nouveau logement

Par **sanddm**, le **12/01/2013** à **16:30**

Bonjour,

J'ai signé mon bail ce jour et m'a été remis le diagnostique energetique.

Concernant le CREP, il y en a 2 de classe 3 et 3 de classe 2. Ce sont les volets des pièces du bas et porte cellier et cave.

Mais le bailleur ne m'a pas parlé d'effectuer les travaux nécessaires. Ai je le droit de l'exiger ? Dans le compte rendu, il est noté que le bailleur doit faire le necessaire.

Merci